

À qui m'adresser pour savoir si un terrain est constructible ?

Publié le 14 janvier 2020

A la Mairie de la commune où se situe votre projet.

Vous pouvez aussi faire une demande de certificat d'urbanisme informatif CUa, dont le dépôt doit s'effectuer en Mairie de la commune où se situe votre projet, ou consulter le PLUi du Grand Périgueux sur ce site.

[Plan Local d'Urbanisme intercommunal](#)

Sur le même thème

URBANISME

Comment est calculée la taxe d'aménagement ?

[🔍 Consulter la réponse](#)

URBANISME

Quel lien entre la taxe d'aménagement et les impôts locaux ?

[🔍 Consulter la réponse](#)

URBANISME

Quelles règles faut-il respecter pour construire un puits dans son jardin ?

[🔍 Consulter la réponse](#)

URBANISME

Je souhaite construire un abri de voiture, faut-il une autorisation d'urbanisme ?

[🔍 Consulter la réponse](#)

URBANISME

Je souhaite construire un abri de jardin, faut-il une autorisation d'urbanisme ?

[🔍 Consulter la réponse](#)



1 boulevard Lakanal - BP 70171
24019 PÉRIGUEUX Cedex

05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)